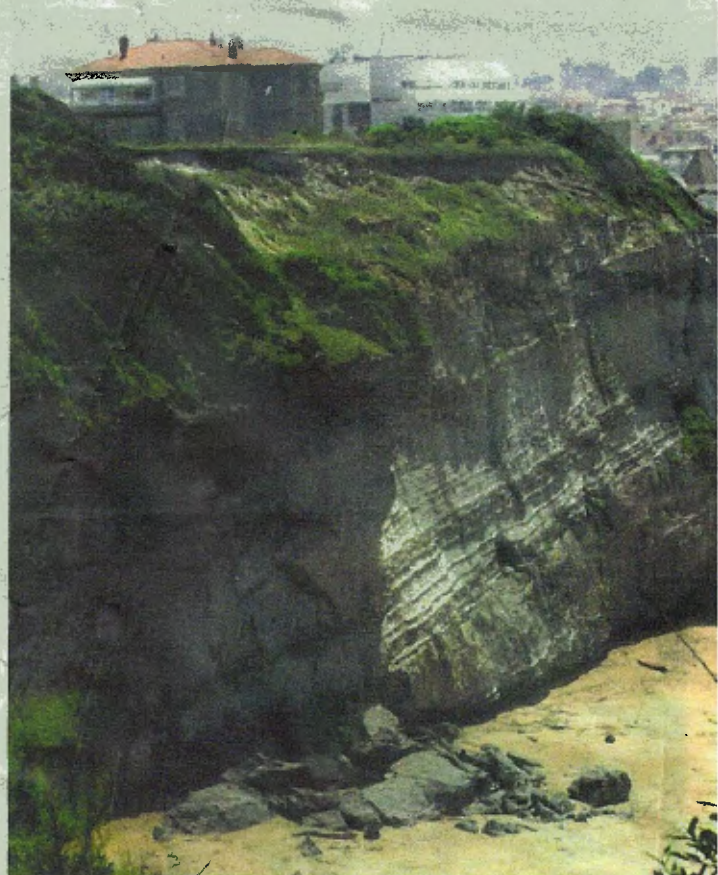


Chutes de blocs et après ?

PATRIMOINE Après la chute d'un nouveau pan de la falaise de Bernain, il y a une semaine, un autre menace. L'existence de propriétés au-dessus n'est pas un argument pour la renforcer



Les promeneurs n'hésitent pas à braver le danger malgré l'interdiction d'accéder à la plage où les blocs de roches sont tombés. Les membres de l'association de protection du site estiment que la falaise devrait être renforcée. PHOTO R. G.

RAPHAËLE GOURIN
r.gourin@sudouest.fr

Les panneaux à l'entrée de la plage Bernain annoncent clairement le danger. Malgré l'interdiction, quelques inconscients étalent leur serviette à l'ombre de la roche. D'autres foulent le sable sans réaliser que le ciel ou, plus prosaïquement, des morceaux de falaise peuvent tomber sur leur tête.

L'accès est proscrit depuis longtemps. Il n'empêche, la semaine dernière, un effondrement s'est produit. Et ce n'est pas fini.

« À cet endroit, la falaise reste fragile et d'autres pans sont instables. Ils tomberont un jour, difficile de dire à quelle échéance », décrit Nathalie Motsch, l'adjointe à l'urbanisme de Biarritz. Ce 12 juin, vers 17 heures, c'est le pied de la falaise de Bernain qui s'est effondré. La fois précédente, en janvier 2001, un bloc de 100 tonnes s'était détaché, plus en

hauteur. « Dans la zone du cap Saint-Martin et des alentours, toute la falaise est menacée », résume Joëlle Assié-Berasategui, la vice-présidente de l'Association de protection et de valorisation de la falaise de Miramar à la Chambre d'Amour. Elle compte parmi ses adhérents des amoureux du site venant de partout. Elle organise régulièrement actions et conférences documentées sur le sujet.

Pas question de renforcer

Elle est née en 1999, suite à l'impressionnant effondrement de la partie située au niveau de la villa Nuit de mai. « À l'époque, nous avons rencontré des élus, le sous-préfet ou encore, entre autres, le BRGM (1) pour savoir comment protéger la falaise », se souviennent Élisabeth et Michel Dassié, actuels trésorière et secrétaire. « On nous a reçus et puis... rien. »

Les années avancent. La falaise s'effrite. Les propriétés privées construites à cet endroit se rapprochent du

vide. Mais il n'est pas question pour la Ville de lancer un chantier de renforcement. « La falaise de Bernain est privée, donc ce n'est pas à la Ville de mettre en place des mesures de protection. Les finances publiques ne le permettent pas. En revanche, les propriétaires peuvent se constituer en association et nous pourrions, avec l'Agglo, leur apporter une aide administrative et technique », invite l'élue.

Joëlle Assié-Berasategui, par ailleurs avocate, sait bien la complexité des procédures. « Elles avaient fini par décourager les propriétaires de Nuit de mai de faire les travaux », se souvient-elle.

L'intérêt général ?

L'association protectrice estime, en tout cas, que la collectivité ne peut se dédouaner. Quand il s'agit d'une portion de falaise privée, seule la partie haute l'est. Mais « le bas, jusqu'à la hauteur où monte la mer lors de la marée du 20 mars appartient au do-

maine maritime. Cette partie est donc publique », indique Élisabeth Dassié.

Au-delà de la question financière, obtenir les autorisations de l'État pour conforter un espace naturel protégé va tout sauf de soi. La tendance est à laisser faire la nature, ve à insister de son côté l'adjointe à l'urbanisme : « Pour espérer les avoir, le renforcement doit être considéré comme relevant de l'intérêt général. Les intérêts économiques ou particuliers ne suffisent pas. »

Là, la question devient digne du sujet du bac de philo : « Qu'est-ce qui l'intérêt général ? » Joëlle Assié-Berasategui a sa réponse. « Ce sont des demeures privées en haut de la falaise, mais ces villas, c'est le patrimoine de Biarritz, sa vitrine. C'est que les gens prennent en photo faut le conserver. »

(1) Bureau de recherches géologiques et minières.